



CHSCTC du 12 février 2021

Cette séance s'est déroulée en 2 parties. Début de matinée, séance plénière du CHSCTC. Puis, GT sur les crédits du CHSCTC.

Introduction

CGT :

Les masques avec lanière ne sont plus distribués. Pourquoi ? Il faudra informer les agents au cas où ces masques ne doivent plus être utilisés pour cause de filtration insuffisante.

1 jour de présentiel n'est pas respecté partout. Les services techniques, les médecins, les infirmiers, les assistantes sociales sont-ils sur la norme de 1 jour de présentiel par semaine ?

La jauge pour les salles de réunion est-elle valable, quelle que soit la surface de la salle ?

Administration :

- Rappel du télétravail comme norme, avec la possibilité de venir un jour par semaine. En administration centrale, le niveau de télétravail est important. L'administration ne sait pas répondre sur l'organisation du présentiel dans les services techniques. Une réponse sera apportée. Le point est noté.

- Distance plus importante de 2 mètres au lieu de 1.

- Les masques fournis par l'administration sont de catégorie 1. Les masques faits maison sont interdits.

L'administration n'a pas la réponse sur les masques avec lanière. Selon l'administration, ces masques étaient suffisants en terme de filtration au début dans un contexte de contamination plus faible qu'aujourd'hui. (ce qui n'est peut-être plus le cas aujourd'hui). Il n'y aurait pas de souci de stock sur ces masques avec lanière.

- Jauge de 6 personnes en salle de réunion, si présentiel. Cette jauge est maximale, et variable selon la taille de la salle de réunion.

Déménagements au sein du CICC

CICC :

La CICC est une structure carrefour d'audit. Cette structure gère en particulier le contrôle des fonds européens. L'augmentation de la charge de travail du CICC a amené à doubler pratiquement les effectifs pour passer de 15 à 27 agents. Un accompagnement par un prestataire extérieur d'abord, puis par une équipe ergonomique a permis de réfléchir à l'impact de cette transformation sur la qualité de vie au travail des agents. Cet accompagnement a démarré en octobre et se poursuit. Il aboutira à des recommandations. La direction du CICC a fait en sorte que, tout au long du processus, les agents, sur la base du volontariat, soient acteurs de cette transformation. La participation des agents aux ateliers a été totale. Une architecture organisationnelle s'est dégagée des travaux en atelier avec la

participation des agents. Il a été demandé aux agents leurs vœux pour leur avenir au sein du CICC. Tous les agents actuellement en poste pourront trouver leur place au sein de la future CICC. des surfaces supplémentaires de locaux seront attribuées à l'Atrium pour le CICC.

Ergonome :

A l'origine de la saisine, il y a eu une visite du CHSCTC, et les perspectives d'une transformation. Notre travail a démarré après l'intervention du prestataire. Nous sommes encore dans la construction du diagnostic. Les premières analyses seront restituées auprès du comité de suivi du CICC, puis du CHSCT. La participation des agents à la démarche ergonomique a été faible. Ceci peut s'expliquer par l'accompagnement du prestataire qui a précédé et où les agents ont été associés.

OS :

Il y a un souci de calendrier. Le CT aurait dû être consulté sur la méthodologie avant le début du processus. Ce CT n'est programmé qu'en avril 2021. Cet oubli est-il lié au fait que le CICC est une petite structure ? Contrairement à ce que dit le CICC, il semblerait qu'un certain nombre d'agents n'aient pas souhaité participer à la démarche de transformation. Il y a fort à parier que le climat de défiance constaté lors de la visite du CHSCTC explique le peu d'engouement des agents. Tous les agents auront-ils leur place au bout de la transformation ? Une réponse positive à cette question pourrait rassurer les agents et les encourager peut-être à participer.

Questions diverses

Restaurant Necker

L'**administration** souligne que l'espace Necker va être totalement revu. Il y aura bien un espace de co-working, où les agents pourront petit déjeuner et déjeuner avec un panier repas et/ou un café.

La **CGT** souhaite que ce point soit vu au prochain CHSCTC, car il s'agit bien de conditions de travail. De façon plus générale, la CGT souhaite que ce sujet du co-working soit discuté avec des experts, car nous considérons que ces modes de travail qui semblent s'installer de plus en plus au sein de nos administrations présentent de vrais risques et constituent une dégradation des conditions de travail.

L'**administration** confirme que des poussières issues de travaux de ponçage sont remontées au niveau du couloir situé entre le portique et les ascenseurs. Les bâches de confinement n'étaient pas installées correctement. Dès que la CGT en a fait le signalement, cet incident a été signalé à l'entreprise intervenante. Il y a eu effectivement un loupé. Malheureusement, l'administration n'a pas les moyens de surveiller tous les chantiers.

La **CGT** dénonce une nouvelle fois l'insuffisance de surveillance de ce chantier par l'administration. Cet incident n'est pas le premier et ne sera peut-être pas le dernier.

GT du CHSCTC du 12 février 2021

Crédits du CHSCTC

La CGT rappelle que nous devons être attentifs au respect des critères qui aboutissent ou non à utiliser les crédits du CHSCTC.

Il serait opportun que la ligne 'charges à payer 2021' soit réécrite : 'charges 2020 à payer en 2021'

L'administration, sur le programme d'intervention 2021 : En réflexion, avec le prestataire la possibilité de faire à distance la formation sur le mal au dos.

La CGT s'interroge sur la possibilité de faire d'autres formations à distance, totalement ou en partie.

L'administration répond que cette question est à l'étude avec l'IGPDE.

Par ailleurs, les travaux sur les oculus n'ont pu avoir lieu en 2020, en raison du contexte sanitaire.